

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2023 à 18h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Procurations	Absents
	27	19	05	03

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit février à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie la Mer, dûment convoqué, en session ordinaire, à la salle OMEGA, sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023,

PRÉSENTS : Edmond JORDA, Jean SOURRIBES, Christine MEYA, Francis BRUNET, Marguerite VALETTE, Alexandre LECAT, Paule SENYORICH-BOBO, France LEROY-PERALS Sophie ROCHE, Charles DURAND, Odile LOOBUYCK-TETART, Véronique BONIFASSY Alexandre TABARY, Jean-Louis BONNES, Julien TRESSSENS, Angélique BOUCHARD, Jacques MOTLLO, Dominique FENOLLAR, Jean-Luc VERGES,

PROCURATION : Nicolas FIGUERES donne procuration à Alexandre LECAT,
Sandrine LOZANO donne procuration à Jean SOURRIBES,
Éric TALAVAN donne procuration à Francis BRUNET,
Sonia CLASTRIER donne procuration à Christine MEYA,
Chrystelle BULOT-FONT donne procuration à Edmond JORDA,

ABSENTS : Jean-Pierre PEREZ,
Marion TALAYRACH,
David ALDA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien TRESSSENS

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal
Du 28 février 2023

Edmond JORDA	Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023	Unanimité
Edmond JORDA	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	Unanimité

Christine MEYA	Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	Unanimité
Alexandre LECAT	Adhésion de la Commune de Sainte Marie la Mer au CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement),	Unanimité
Christine MEYA	Adhésion de la Commune de Sainte Marie la Mer, affiliée au CDG 66, à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)	M. Edmond JORDA quitte la salle et ne participe pas au vote 23 voix POUR
Jean SOURRIBES	Compétence « Voirie » : Approbation de la convention de répartition du personnel entre les communes organisées en pôle territorial et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine	Unanimité
Jean SOURRIBES	Approbation de la prise en charge des frais de mission de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (CU PMM), pour la mise à disposition à la Commune de Sainte Marie la Mer, des matériels et des personnels en charge de l'éclairage public, à compter du 1er janvier 2023	Unanimité
Edmond JORDA	Cession d'un lot de 3 mobil-homes du Camping Municipal au Camping « Val Roma Park » de Maureillas	Unanimité

Séance levée à 19 h 30

Edmond JORDA,



Maire de Sainte Marie la Mer

Fait à Sainte Marie la Mer, le 1^{er} mars 2023